



**CONSEIL
SUPÉRIEUR
NATIONAL des
PERSONNES
HANDICAPÉES**



Rapport d'activités 2024



Vous trouverez, ci-après, le rapport d'activités du Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH) donnant un aperçu de son fonctionnement pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024.

La rédaction d'un tel rapport ne constitue pas une obligation réglementaire. Il relève cependant du souhait de ses membres de communiquer sur leurs activités et préoccupations. La rédaction du rapport a pour cette raison été prévue par le règlement d'ordre intérieur du CSNPH.

Ce rapport annuel est diffusé sous format électronique. Il est disponible, en versions francophone et néerlandophone, sur le site internet du CSNPH : <http://ph.belgium.be>.



Table des matières

Préambule	4
1. 2024 - Année d'élections, année de mémorandum	7
2. 2024 - Année d'évaluation de la Belgique	7
3. En 2024, le CSNPH a rendu 20 avis	8
4. Les news du CSNPH en 2024	8
5. 2024 - Année de la présidence européenne belge	9
6. Une implication importante du CSNPH	9
7. Un besoin croissant de secrétariat pour remplir les missions du CSNPH	10
8. Des lecteurs qui suivent les travaux du CSNPH	10

Préambule

Si la Convention des Nations-Unies sur les droits des personnes handicapées existe depuis bientôt 20 ans, l'inclusion des personnes en situation de handicap reste un défi. De nombreuses formes de discrimination restent présentes dans le mode de fonctionnement de la Belgique : **la société est d'abord pensée pour les personnes valides** et tout notre environnement est bâti au départ d'une personne qui peut marcher, voir, entendre, comprendre. Quel non-sens !

Sur le terrain, les personnes en situation de handicap, leurs familles et proches, les professionnels restent sur leur faim : **non-droit, obstacles et exclusion** sont le quotidien des personnes en situation de handicap et leur pleine participation à la vie sociale reste **un leurre**.

Au-delà de dénoncer le capacitisme^[1] ambiant, il s'agit bien plus de comprendre ce que l'inclusion des personnes en situation de handicap implique en termes de construction politique et sociale. Fondamentalement, l'inclusion des personnes en situation de handicap nécessite une transformation politique structurelle, où la société n'est plus pensée par et pour les seuls valides, mais dans une logique de justice sociale, d'accessibilité universelle et de participation citoyenne.

Concrètement, il s'agit de :

1. Reconnaître les personnes en situation de handicap comme sujets de droits, non plus comme citoyens à part mais comme **citoyens à part entière**, contribuant aux débats publics.
2. Fixer un cadre légal qui met totalement en œuvre la **Convention relative aux droits des personnes handicapées**.
3. Basculer vers **l'accessibilité intégrale** :
 - Ne pas considérer l'accessibilité comme un « aménagement » pour quelques personnes, mais comme une **norme de conception politique et urbaine**.
 - Urbanisme, numérique, culture, éducation → tout doit être pensé « **inclusif par défaut** ».
4. **Réorienter résolument les politiques sociales et économiques de la Belgique**
 - **Soutenir l'emploi** des personnes en situation de handicap (formations, aménagements raisonnables, lutte contre les stéréotypes).
 - **Garantir des ressources** financières suffisantes en toute occasion et qui permettent une réelle autonomie (et pas une survie dépendante) tout au long de sa vie.
5. **Changement culturel et symbolique**
 - **Déconstruire** les représentations sociales du handicap (ni héroïsation, ni infantilisation).
 - Représentation dans les médias, la culture et la politique : donner de la visibilité aux personnes en situation de handicap en tant qu'**acteurs de la société**.
 - La diversité du handicap doit aussi gagner en visibilité : le handicap est **multidimensionnel et aussi souvent invisible**.

[1] Le **capacitisme** (ou **validisme**) est un système de valeurs sociales faisant de la personne dite « valide », sans handicap, la norme sociale - plus d'informations sur <https://fr.wikipedia.org/wiki/Capacitisme>

Le CSNPH a rappelé, au travers de ses [avis](#) les 5 postulats précités mais aussi exprimé des recommandations très concrètes.

Avec son [mémoire](#), le CSNPH a su mobiliser, durant l'année 2024, l'attention autour des élections fédérales sur ces 5 enjeux.

Le CSNPH s'est aussi positionné clairement dans le débat sociétal : [le sport de loisir accessible au plus grand nombre](#), [le non-recul des droits](#), [une accessibilité renforcée des transports ferroviaires](#), [la défense de formes de vie collective respectueuses de l'autonomie](#), etc.

Le bilan de cette sensibilisation est parfois positif et parfois décourageant.

Il est certain que le suivi du CSNPH durant toute la législature du **plan fédéral handicap**, son implication concrète auprès d'un grand nombre de cabinets et son évaluation finale en 2024 ont permis globalement de renforcer l'inclusion dans certains domaines ([avis 2024-16](#)).

2024 est aussi l'année de la fin de la législature du gouvernement De Croo 2019-2024. Le CSNPH est satisfait de certaines avancées engrangées comme :

- La préparation et mise en œuvre du Plan fédéral handicap ([avis 2024-16](#))
- La relance de la Conférence interministérielle (CIM) Handicap

En même temps, **beaucoup de dossiers sont restés au milieu du gué durant cette législature** et 2024 n'a pas permis leur finalisation. Pourquoi ? Absence de volonté politique ? Défaut d'anticipation et de vision ? Manque de planification ? Compréhension erronée des enjeux ? Des budgets limités et des économies à réaliser ? Tout à la fois, probablement.

Le CSNPH espérait pourtant, si pas une finalisation, des avancées qui engageraient le prochain gouvernement fédéral :

- réforme de la loi de 1987 sur les allocations pour personnes handicapées,
- renforcement de l'emploi des personnes en situation de handicap sur le marché ordinaire du travail,
- réforme de la loi du 17 mars 2013 sur la capacité juridique,
- réforme des interventions de logopédie pour personnes en situation de handicap,
- création d'un fonds pour la prise en charge des victimes de la thalidomide (softénon),
- réforme du CSNPH,
- prise en charge des femmes en situation de handicap dans les centres pour victimes de violences,
- augmentation de l'accessibilité de la billetterie et suppression du surcoût lié aux paiements non digitaux de la SNCB,
- lutte contre le non-take-up.

Cela ne fut pas le cas. Plus que jamais, nous devons rester vigilants et intransigeants lorsqu'il s'agit de défendre des droits et des valeurs démocratiques ! Le monde politique national et international se transforme et les discours stigmatisants sont nombreux (sans compter fake news, impact délétère des réseaux sociaux etc.) ; la logique économique et financière omniprésente justifie des situations de travail, de logement, de mobilité... qui sont fondamentalement discriminantes. La rareté des matières premières, les changements climatiques, les tensions internationales... poussent les nations et les peuples à se replier sur

eux-mêmes. Partout dans le monde et dans tous les pays (la Belgique n'est pas en reste), certains mouvements brouillent la lisibilité des réels enjeux sociétaux et proposent de **fausses solutions à un électorat confronté à des problèmes réels** ; certaines de ces solutions stigmatisent, rejettent et excluent les « personnes différentes », en ce compris les personnes en situation de handicap.

Le CSNPH continuera résolument de s'inscrire dans une démarche de droits, d'égalité et d'accessibilité. **La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (UNCRPD) et l'article 22 ter de la Constitution belge sont des socles nécessaires et indispensables** en ce qu'ils rappellent que les autorités ne doivent pas uniquement s'abstenir de discrimination mais véritablement endosser **une vision engagée et concrète de l'inclusion**. L'article 22 ter permet aussi aux juges d'évaluer la conformité des normes et écarter celles contraires. Sans oublier l'obligation de standstill qui empêche la réduction des droits existants. Unia et les associations des personnes en situation de handicap ne sont pas en reste pour rappeler les enjeux, promouvoir des changements pratiques, sensibiliser, proposer des projets pilotes... Le travail qui nous attend est important pour parvenir à une société inclusive des personnes en situation de handicap et de leur famille ; de nombreuses priorités ont été notifiées à la Belgique en 2024 pour améliorer la mise en œuvre de l'UNCRPD ([rapport à la Belgique](#)).

Pour mettre en œuvre ces priorités, il faut un cadre de travail global solide où chacun assure ses responsabilités : **la société civile alerte et conseille ; le politique entend et agit en adéquation**. Ce modèle ne peut pour aucun motif s'affaiblir et au contraire doit être renforcé. Dans ce contexte, il est indispensable que les acteurs sociaux liés au handicap – principalement **associations et conseils d'avis** – **soient financés à la hauteur nécessaire de leur implication politique dans les processus de réflexion et de décision**.

Ce travail de sensibilisation et d'interpellation du CSNPH nécessite au quotidien, tant de la part de ses membres que du secrétariat, une **réactivité** à toute demande (demande d'avis ou d'information, intervention, etc.), mais aussi un suivi et une analyse de l'actualité, une anticipation des enjeux et une **proactivité** dans son rôle d'interpellation qui - rappelons-le - est très large puisque le défi de l'inclusion concerne tous les domaines de compétence fédérale. Les membres relaient vers le secrétariat de nombreuses préoccupations et informations, mais c'est toujours le secrétariat qui assure le suivi, la recherche d'informations, leur analyse, la rédaction de documents... Sans un secrétariat en nombre et doté d'une réelle expertise, le CSNPH ne pourrait pas assurer son rôle de conseiller et d'aiguillon politique.

J'ose espérer, et l'ensemble des membres du CSNPH s'associe à moi, que le politique assurera, en 2025 et dans les années qui suivront, une politique véritablement inclusive des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie et dégagera les financements adéquats pour assurer au CSNPH mais aussi à son secrétariat les moyens pour assurer leurs missions réglementaires.

NB : le présent rapport d'activités 2024 ne sera au final publié qu'en février 2026 : le manque de personnel au sein du secrétariat pour faire face à toutes les tâches en est la raison.

Gisèle Marlière
Présidente du CSNPH



1. 2024 - Année d'élections, année de mémorandum

Des revendications très claires pour renforcer la mise en œuvre des droits et améliorer l'inclusion des PSH

Le mémorandum du CSNPH se voulait un document stratégique, transversal et complet, intégrant à la fois des demandes concrètes (ex. révision des allocations, accessibilité, mobilité, intelligence artificielle, etc.) ainsi que des réflexions institutionnelles (fonctionnement du CSNPH, plateforme interfédérale consultative, inclusion dans le processus politique).

Une politique inclusive : tous les domaines de compétence fédérale concernés !

Mobilité et accessibilité, reconnaissance juridique, qualité de soins, emploi, ressources, digitalisation... sans oublier le droit et la possibilité concrète de voter pour toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap ! Plus globalement, il s'agit de garantir l'égalité réelle, l'accessibilité universelle, la participation active et la sécurité socio-économique des personnes en situation de handicap.

Urgence absolue : Refonte des allocations aux personnes en situation de handicap.

Rien sur nous sans nous ! La participation du CSNPH et des associations de personnes en situation de handicap à la construction de la décision politique est une exigence de l'UNCRPD ratifiée par la Belgique et essentielle pour une démocratie participative satisfaisante. Il convient aussi de rémunérer correctement les associations pour cet investissement.

Suffisamment de personnel au sein du secrétariat du CSNPH pour soutenir ce dernier dans ses missions réglementaires.

La CIM Handicap et la Plateforme interfédérale consultative du handicap doivent travailler ensemble. La fédéralisation des compétences de ces dernières décennies n'a pas pris en considération la nécessité d'intégrer les politiques et mesures pour répondre correctement aux droits des personnes en situation de handicap. C'est un message que le CSNPH n'a pas cessé de rappeler.

2. 2024 - Année d'évaluation de la Belgique

L'ONU évalue la Belgique quant à la mise en œuvre des droits des PSH et leur inclusion

A l'occasion du rapportage quinquennal auprès de l'ONU quant à la mise en œuvre de l'UNCRPD, le Belgian Disability Forum (BDF) avait pointé, avec ses membres et la plateforme interfédérale des conseils d'avis handicap, une série de préoccupations par rapport à l'exclusion, à la discrimination et au manque d'autonomie de personnes en situation de handicap. Les experts de l'ONU ont largement soutenu les attentes du secteur et ont remis un rapport concret à la Belgique, qui dispose à présent d'une période de 7 ans pour mettre en œuvre ces observations.

Le CSNPH a déjà utilisé ce rapport en 2024 pour appuyer ses interpellations politiques, notamment à l'occasion de l'[avis 2024-16 sur le rapport final du Plan fédéral Handicap 2019-2024](#).

3. En 2024, le CSNPH a rendu 20 avis

Quelques prises de position qu'il ne fallait pas manquer

Une vraie capacité juridique de la personne en situation de handicap : reconnaître ses compétences, l'accompagner quand il le faut et la représenter (= penser et/ou agir à sa place) aussi peu que possible.

Une mise en accessibilité réelle de notre environnement : prévoir des équipements publics (paiement, services publics...) réellement accessibles et des sanctions en cas de non-conformité.

Une mobilité efficace : l'utilisation de la carte de stationnement ne peut être rendue compliquée par les nouvelles technologies (scancars, handyPark), le code de la route doit veiller à la sécurité des déplacements des personnes en situation de handicap, la multimodalité doit intégrer les besoins des personnes en situations de handicap.

Une simplification administrative et un soutien aux bénéficiaires : information claire, accompagnement humain, délais raisonnables, évaluation respectueuse et lutte contre le phénomène de non-recours grandissant.

Inclusion systématique ("handistreaming") : adoption d'une approche transversale pour toutes les politiques, avec indicateurs, moyens et planification.

Consultation précoce et structurelle du CSNPH à toutes les étapes de l'élaboration des politiques.

Renforcement organisationnel du CSNPH : davantage de personnel pour soutenir ses missions et permettre au CSNPH d'être plus réactif et plus pro-actif ; le remplacement des départs est un minimum !

Retrouvez [tous les avis du CSNPH](#) sur le site. Depuis 2024, chaque avis fait aussi systématiquement l'objet d'un petit texte d'accroche [pour les lecteurs plus pressés](#).

4. Les news du CSNPH en 2024

Quelques messages forts qui restent d'actualité

- **25 janvier 2024** : [Hémicycle du Jeudi, « Ma vie, quels choix ? »](#) - les mesures politiques concrètes pour soutenir le processus de transformation et de diversification des lieux de vie qui respectent le choix de vie des personnes en situation de handicap manquent cruellement.
- **23 février 2024** : [Rembourser la logopédie, quel que soit le QI de l'enfant](#).
- **26 février 2024** : [Les nouvelles voitures M7 de la SNCB sont un progrès, mais pas](#)

encore totalement **accessibles** à tous.

- **25 avril 2024** : « Mettons fin à une double discrimination dans notre Constitution ». La **liberté d'expression** permet « de heurter, de choquer ou d'inquiéter ». Mais lorsqu'il s'agit d'inciter à la haine, à la violence, à la discrimination ou à la ségrégation, des mesures pénales doivent pouvoir être prises. La Constitution doit être réformée en ce sens.
- **28 au 30 août 2024** : Focus sur les **Jeux Paralympiques de Paris**, avec des appels à davantage de moyens pour des clubs inclusifs.
- **3 décembre 2024** : L'inclusion peine à se concrétiser. Comment est-il possible que si peu de progrès ait été accompli en 15 ans ? Qu'est-ce que cela dit de notre société et de ses valeurs ?

Retrouvez toutes les news sur notre site.

5. 2024 - Année de la présidence européenne belge

En dépit de grands espoirs en 2023, le CSNPH est resté sur sa faim

Un entre-deux politique sur le plan européen et belge (élections respectives avec une Commission et un gouvernement sortants) est probablement une partie de l'explication. La Belgique a finalisé le dossier de la directive sur l'European Disability Card et la carte de stationnement, mais les attentes du terrain allaient largement au-delà (renforcement des résultats liés à l'accessibilité, lutter contre l'exclusion liée à la digitalisation ...) et à minima des réflexions auraient pu être lancées.

6. Une implication importante du CSNPH

Des plénières bien remplies, des groupes de travail actifs et des interventions nombreuses

[Cliquez ici pour consulter les rapports des réunions plénières de 2024.](#)

Calendrier des réunions du CSNPH 2024	
Janvier	
8/1	Bureau
12/1	Plateforme des Conseils
15/1	GT Ethique
15/1	GT Emploi
15/1	Plénière
17/1	ARR/IVT préparation de la rencontre du 22/01
19/1	Statuts CSNPH, Eval AI, réforme loi 87
23/1	Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap
23/1	Troisième Plan d'Action National Environnement-Santé (NEHAP3)
24/1	BCA - Commission d'accompagnement UNIA (article 33.2 UNCRPD)
24/1	CSNPH/UNIA

25/1	Jeudi Hémicycle « Ma vie, quels choix ? »
26/1	Comité consultatif pour les voyageurs ferroviaires - guichets
26/1	Projet décontamination aides techniques pour PSH
30/1	Conférence interfédérale de la sécurité routière & fresque de la sécurité routière
Février	
1/2	Commission pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap (CIPH)
5/2	Bureau
5/2	Modification ARR
9/2	Travailler à Bruxelles-Nord
15/2	Accessibilité trains M7
19/2	GT Ethique
19/2	GT Accessibilité
19/2	Plénière
20/2	Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap
21/2	Bpost
22/2	GT Emploi - préparatoire
29/2	GT Emploi - préparatoire
Mars	
1/3	Plateforme des Conseils
1/3	Plateforme Pauvreté
4/3	Bureau
5/3	Comité consultatif pour les voyageurs ferroviaires (CCVF)
5/3	Réunion d'information SNCB
6/3	Cabinet Verlinden/Lalieux
6/3	Logopédie PS
6/3	CSNPH/Lalieux
7/3	GT SNCB
11/3	Plateforme Pauvreté
12/3	Plateforme Accessibilité dans le transport ferroviaire
12/3	Commission pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap (CIPH)
18/3	GT Ethique
18/3	GT Emploi
18/3	Plénière
19/3	Conférence Handicap présidence belge
21/3	Conférence finale du projet AutonomiCap
21/3	Commission pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap (CIPH)
22/3	Conférence finale du projet AutonomiCap
Avril	
3/4	TRIA
3/4	PRM Airport
8/4	Bureau
11/4	Commission pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap (CIPH)
15/4	GT Ethique
15/4	GT Accessibilité
15/4	Plénière
16/4	Plénière Comité consultatif pour les voyageurs ferroviaires (CCVF)
17/4	STI PMR
18/4	Plénière Comité consultatif pour les voyageurs ferroviaires (CCVF)
22/4	GT Statistiques Handicap
23/4	Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap

24/4	Note de position EDF - Art. 19 UNCRPD
25/4	Commission fédérale pour la Sécurité routière
25/4	Journalistes RTBF/CS et EDC
30/4	Table ronde emploi
Mai	
6/5	Bureau
13/5	Plénière
13/5	Feuille de route interfédérale pour l'accessibilité multimodale
22/5	BCA - Commission d'accompagnement UNIA (article 33.2 UNCRPD)
23/5	Conseil Supérieur de la Santé - intelligence artificielle
24/5	Pekin +30 - consultation société civile
27/5	Plateforme Accessibilité dans le transport ferroviaire
28/5	Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap
Juin	
3/6	Bureau
4/6	TRIA/Excellhan
5/6	Préparation de la task force chargée des appels du Comité UNCRPD
6/6	Comité consultatif pour les voyageurs ferroviaires (CCVF)
6/6	GT SNCB
7/6	Plateforme des Conseils
17/6	GT Ethique
17/6	GT Accessibilité
17/6	Plénière
19/6	CSNPH/Lalieux
25/6	Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap
26/6	Rapport alternatif UNCRPD - rencontre préparatoire à la réunion du 4 juillet avec GRIP
26/6	PRM Airport
28/6	Plénière Comité consultatif pour les voyageurs ferroviaires (CCVF)
28/6	Consultation sur l'emploi des personnes en situation de handicap
Juillet	
1/7	Bureau
8/7	Réunion de lancement du projet « Jeunes malades chroniques »
9/7	Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap
9/7	DG HAN/CSNPH : rémunération médecins désignés
17/7	Non-take-up DG HAN (NTU)
25/7	Cour des comptes - audit allocations personnes handicapées
26/7	Réunion NTU DG HAN
Août	
27/8	Réunion DG HAN/CSNPH
27/8	Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap
Septembre	
2/9	Bureau
5/9	GT SNCB
6/9	Plateforme des Conseils
9/9	Evaluation élections avec SPF Affaires Intérieures
10/9	Webinaire « Lutte contre le non recours »
11/9	Comité consultatif pour les voyageurs ferroviaires (CCVF) - info SNCB
16/9	GT Emploi
16/9	Plénière
17/9	Conférence - projet MaaS next level

18/9	Lancement de la réflexion pour le prochain Plan Fédéral Handicap
23/9	Consultation sur la plateforme d'accessibilité dans le transport ferroviaire
23/9	Bpost
24/9	UNIA : événement de rentrée (workshop)
24/9	Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap
25/9	BCA - Commission d'accompagnement UNIA (article 33.2 UNCRPD)
25/9	Plénière Comité consultatif pour les voyageurs ferroviaires (CCVF)
26/9	GT Statistiques CIM Handicap
30/9	Dialogue constructif sur l'emploi des travailleurs en situation d'handicap
Octobre	
2/10	Comité consultatif pour les voyageurs ferroviaires (CCVF)
3/10	Webinaire SPF Mobilité « Rail et intermodalité entre les transports publics »
7/10	Bureau
7/10	Plateforme Pauvreté
10/10	Commission fédérale pour la sécurité routière
11/10	Droit de stationnement digital
15/10	The EU Artificial Intelligence Act is here
15/10	Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap
17/10	Handi Day
21/10	GT Ethique
21/10	GT Accessibilité
21/10	Plénière
24/10	Séminaire « L'avenir de l'emploi des personnes porteuses d'un handicap moteur »
25/10	Plateforme Pauvreté
25/10	DG : partenaires sociaux - emploi
Novembre	
4/11	Bureau
5/11	KCE (Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé) - réunion des parties prenantes
12/11	Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap
14/11	Parkings PSH dans la proximité des gares
16/11	Colloque sur l'état des droits des personnes en situation de handicap intellectuel
18/11	GT Ethique
18/11	Advisory board - Young and chronically ill
18/11	Plénière
25/11	TRIA
25/11	Concertation CSNPH - plan stratégique DG HAN
26/11	Assises wallones de l'accessibilité
27/11	Séance d'information sur les régions de transport en Flandre - fonctionnement
27/11	Parlement
27/11	BCA - Commission d'accompagnement UNIA (article 33.2 UNCRPD)
28/11	CSNPH/UNIA
Décembre	
2/12	Bureau
3/12	Comité consultatif pour les voyageurs ferroviaires (CCVF)
3/12	GT Statistiques
3/12	Comité consultatif pour les voyageurs ferroviaires (CCVF)
3/12	Accompagnateur gratuit
5/12	GT SNCB
6/12	Plateforme des Conseils
9/12	Rencontre CSNPH/SNCB

10/12	Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap
16/12	GT Ethique
16/12	GT Accessibilité
16/12	Plénière
17/12	Plateforme Accessibilité dans le transport ferroviaire
20/12	Plénière Comité consultatif pour les voyageurs ferroviaires (CCVF)

Liste des rencontres et des prises de parole :

- Jeudi de l'hémicycle - Parlement bruxellois - Formes de vie collective - colloque « ma vie, mes choix » - Bruxelles, 25.01.2024
- AB-REOC - L'inclusion financière à l'ère numérique, Parlement fédéral - Bruxelles, 23.04.2024
- Cabinets Lalieux-Dermagne - Emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé - Table ronde avec les partenaires sociaux - Bruxelles, 30.04.2024
- Cour des Comptes - avenir des allocations - Bruxelles, 25.07.2024
- SPF Sécurité sociale - Lancement du Plan Fédéral Handicap 2024-2029 - Bruxelles, 18.09.2024
- Paralympics - Paris, 28.09.2024
- Fonds André Maes - colloque «L'Avenir de l'emploi des personnes porteuses d'un handicap moteur dans un marché du travail en mutation - Jouer gagnant» - Namur, 24.10.2024
- Colloque sur l'état des droits des personnes en situation de handicap intellectuel en Belgique francophone. Bilan 2024 & défis ! - Namur, 16.11.2024
- SDG - Forum - Leaving no one behind - inclure les droits des personnes en situation de handicap dans les objectifs de développement durable (FR) - Bruxelles, 5 et 6.11.2024

7. Un besoin croissant de secrétariat pour remplir les missions du CSNPH

Les départs de personnel ne sont pas remplacés

Au-delà du travail lié aux missions du CSNPH, le secrétariat du CSNPH assure aussi les missions du BDF, soutient la plateforme interfédérale des conseils d'avis et a collaboré avec le mécanisme de coordination dans le cadre de la préparation de la présidence européenne et a suivi la mise en œuvre du Plan fédéral Handicap. Les réunions avec la DG Personnes handicapées se sont également multipliées au rythme de la programmation de l'administration.

Le contexte de travail n'est cependant pas facile. Le 31 décembre 2024, la dernière juriste néerlandophone effectivement en fonction quittait le service. Son remplacement annoncé par l'administration en 2024 a été annulé en 2025. D'autres personnes ont quitté le secrétariat les années précédentes. C'est une situation qui met en péril les missions réglementaires du CSNPH et le politique reste sourd aux appels ([avis-2024-08](#)).

Le secrétariat du CSNPH n'en demeure pas moins une équipe totalement engagée en faveur d'une société inclusive : vous retrouverez le travail réalisé depuis 2009 sur le [site du CSNPH](#).

N'hésitez pas à le contacter par mail : info@ph.belgium.be ou par téléphone : 02 509 83 59 / 02 509 82 79

Merci aussi de lui adresser vos suggestions et demandes, témoignages et questions via le formulaire de contact : <https://ph.belgium.be/fr/contact/contact.html>.

8. Des lecteurs qui suivent les travaux du CSNPH

Nombre de visites par langue	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Français</i>	4.855	9.798	8.871	18.337	16.568	23.399	14.443	30.400	34.102
<i>Néerlandais</i>	3.190	3.796	4.924	8.468	9.888	9.368	10.563	14.778	15.777
<i>Allemand</i>	282	1.023	2.003	6.367	3.085	5.199	2.324	4.426	13.850
TOTAL	8.237	14.617	15.798	33.172	29.541	37.966	27.330	49.604	63.729

Depuis la période du COVID-19 (2020-2022), le nombre de visites sur le site web du CSNPH a connu une augmentation (plus de 12 % par rapport à 2023).

Top 3 - Communications 2024	# bezoeken
<u><i>12/09/2024 - La European Disability Card à l'honneur dans «La minute fédérale» !</i></u>	3.736
<u><i>01/07/2024 - Position du BDF et du CSNPH : Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir choisir de vivre dans des lieux de vie collectifs ou individuels</i></u>	3.250
<u><i>21/11/2024 - Etude sur la perte de capacité de gain dans le cadre de l'ARR : Causes et propositions de réforme</i></u>	2.151

La nouvelle la plus consultée sur le site web du CSNPH concerne « La minute fédérale », une initiative du SPF Chancellerie du Premier ministre, qui a permis une communication large sur l'*European Disability Card*.

Le deuxième article explique l'abstention du *Belgian Disability Forum* (BDF) lors du vote à l'*European Disability Forum* (EDF) sur la prise de position « *The transition from institutions to community-based services and independent living for persons with disabilities* ».

Le troisième article traite d'une étude de l'ULB sur la perte de capacité de gain dans le cadre de l'allocation de remplacement de revenu (ARR).

Ce constat est encourageant : le CSNPH défend des positions dans des domaines variés et est suivi par des lecteurs intéressés.